



**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Référence : C.C.A.S. 11-2022**

Sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente.

Présents :           Monsieur Christian BERNIGAUD, Président  
                          Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente  
                          Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Jenny COELHO, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.  
                          Messieurs Daniel BUFFY, Yannick-Luc JANNIN, Michel MERCIER, Jean-Claude RUDE et Jean-Claude ROZIER.

Absent :             Monsieur Philippe PAIN

Absent excusé :    /

Procuration :     Madame Monique LAFAY a donné pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Marie-Rose RUDE est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre : 15

En exercice :     15

Présents :       13

Votants :         14

**Objet : Subventions 2022**

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration, ayant des fonctions dans les bureaux des associations pouvant bénéficier des subventions du C.C.A.S., s'abstiendront pour les votes les concernant.

Lors du vote en avril 2022, il a été accordé à l'Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP) la somme de 310,00 €, n'ayant pas déposé de dossier, il convient éventuellement de réattribuer cette somme. Le Président propose d'attribuer cette somme à l'association de la Ligue contre le cancer qui a déposé une demande de subvention.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVENT** la règle de critères d'attribution
- **DECIDENT** d'attribuer la subvention de fonctionnement à l'association qui sera imputée sur le compte du budget du C.C.A.S.

SUBVENTIONS	Montant 2022
Association Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP)	0.00
La Ligue contre le cancer	310.00
<b>Total</b>	<b>310.00€</b>

PRÉFECTURE DE L'AIN  
reçu le 12 OCT. 2022  
Direction des collectivités  
et de l'appui territorial



Fait et délibéré en Mairie,  
Le 28 septembre 2022  
Le Président  
Christian BERNIGAUD